






Réduire les risques de refoulement les inondations dans les immeubles locatifs :

bonnes pratiques pour les propriétaires

Catégories	Conseils à appliquer					
 <p>Entretien de base</p>	Nettoyer deux fois par an les drains, gouttières et margelles, ainsi qu'après de fortes pluies.	Vérifier les fondations et colmater les fissures si nécessaire.	Inspecter le parement extérieur (maçonnerie, bois, aluminium).	Vérifier l'étanchéité des puits de lumière et des lanterneaux.	S'assurer que le terrain est bien en pente, éloignant l'eau des fondations.	
 <p>Systèmes de protection</p>	Installer et entretenir une pompe de puisard avec une dérivation à l'externe en plus d'une batterie de secours.	Installer des clapets <u>antiretour</u> à tous les appareils de plomberie au sous-sol, en plus d'une fosse de retenue et de pompes.				
 <p>Travaux de prévention avancés</p>	Imperméabiliser les fondations avec membranes ou barrières extérieures.	Rehausser ou protéger les ouvertures situées à 30 cm ou moins au-dessus de la couronne de rue (soulèvements, trappes, etc.).	Installer des toits verts ou barils pour la gestion des eaux pluviales.	Éviter de débloquer brusquement un drain de toiture obstrué.	Pomper l'eau accumulée sur les toitures plates avant de déboucher un drain.	Contacter un professionnel en cas de doute ou de conditions risquées.
 <p>Communication avec les locataires</p>	Utiliser le modèle de lettre de la CORPIQ pour les sensibiliser aux bonnes pratiques.	Fournir un plan d'urgence (contacts, zones de coupure d'eau/électricité, etc.).				
 <p>Assurances et réglementations</p>	Vérifier les subventions offertes par la Ville pour les équipements de prévention.*	Réviser annuellement la couverture d'assurance pour inclure les risques d'inondation.				

Note : consultez un professionnel pour obtenir plus d'informations, et assurez-vous également de demander conseil avant de modifier l'aménagement de votre terrain afin d'éviter un mauvais drainage. La Ville de Montréal prévoit des subventions pour accompagner les propriétaires dans leurs démarches de prévention des inondations.